

(A)

(N° 110.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 4 AOUT 1873.

---

### **Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires aux budgets du Ministère de l'Intérieur pour les exercices 1872 et 1873.**

*(Voir les N° 216 et 257 de la Chambre des Représentants, et le N° 99 du Sénat.)*

---

Présents : MM. d'OMALIUS d'HALLOY, Président; CASIER, DE HEMPTINNE, MALOU, HOUTART, le Comte LOUIS DE MÉRODE, et le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui nous est soumis concerne, dans son article premier, trois services différents pour lesquels une insuffisance de crédits a été reconnue :

1° 8,000 fr. pour le service vétérinaire, consacrés principalement aux dépenses nécessitées par la réapparition de la peste bovine, et les voyages opérés afin de se concerter sur les mesures pour en empêcher autant que possible le retour ;

2° Fr. 90,220-56 manquant, pour satisfaire au service ordinaire des écoles primaires.

3° Fr. 6,576-45 pour suppléer au service de santé.

Le second article alloue 10,553 francs pour compléter la dotation du Conservatoire royal de musique de Liège.

Le Projet de Loi n'a pas rencontré d'opposition à la Chambre des Représentants.

Votre Commission de l'Intérieur, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Président,*  
D'OMALIUS D'HALLOY.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE SELYS-LONGCHAMPS.